

**1. Identification de la substance / préparation et de la société / entreprise**Nom commercial du produit : **ENGRAIS LIQUIDE 10-34-0 (SOLUTION APP 10-34)**Fournisseur :  
distributeur :Agrium Europe S.A.  
Avenue Louise 326  
Bte 36  
B – 1050 BRUXELLES – Belgique

Tél. : +32 (0)2 646 70 00

Fax : +32 (0)2 646 68 60

Utilisation : Fertilisant liquide complexe azoté et phosphoré (engrais) pour l'Agriculture

Appel d'urgence : National Chemical Emergency Center

Abington

Oxfordshire – United Kingdom

Tel : +44.208.762.8322

**2. Composition / Information sur les composants**Caractérisation chimique de la préparation :  
Solution aqueuse d'un composé minéral.

Le sel contenu dans le mélange contient les ions suivants :

Phosphate :  $\text{HPO}_4^-$  Ammonium :  $\text{NH}_4^+$ **3. Identification des dangers**

Classement européen : Cette préparation n'est pas réglementée selon les Directives européennes 67/548/CEE et 1999/45/CE, leurs adaptations et leurs annexes.

Risque(s) CE : Aucun identifié

Pour l'homme : Un contact prolongé avec la peau peut provoquer de faibles irritations.  
Un contact avec les yeux peut provoquer une irritation.  
En cas d'évaporation du solvant, une inhalation massive des poussières du composé minéral peuvent provoquer une irritation des voies respiratoires.  
En cas de présence du produit dans un incendie, sa décomposition libère des gaz toxiques.

Pour l'environnement : Un déversement important ou répété du produit dans des eaux stagnantes peut provoquer une prolifération d'algues.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

selon la directive 91/155/CEE modifiée

Création le : 02/11/2004 révision: 10/10/10  
Version : 3.0

Page : 2/5

Nom commercial : **ENGRAIS LIQUIDE 10-34-0 (solution APP 10-34)**

## 4. Premiers secours

Inhalation : En cas d'inhalation d'aérosols, sortir la personne à l'air frais.  
Contact avec la peau : Enlever les vêtements souillés. Laver abondamment à l'eau et au savon.  
Contact avec les yeux : Rincer soigneusement et abondamment à l'eau en maintenant les paupières écartées. Consulter un ophtalmologiste si une irritation apparaît.  
Ingestion : Si la personne est consciente, rincer la bouche, faire boire plusieurs verres d'eau, ne pas essayer de faire vomir. En cas de malaise, appeler un médecin.

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction  
appropriés : Eau pulvérisée ou en grande quantité, poudre.  
déconseillés : Aucun.  
Risques particuliers en cas de feu : Non combustible.  
Emission de gaz toxiques tels que PO(x) et NH<sub>3</sub>.  
Equipements spéciaux d'intervention : Le port d'un appareil respiratoire autonome est vivement recommandé.  
Indications annexes : Eviter le rejet des eaux d'incendie dans les égouts.

## 6. Mesures en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles si déversement / écoulement : Eviter si possible le contact avec les yeux.  
Protections individuelles, voir chapitre 8.  
Nettoyage / absorption : Endiguer la fuite.  
Ramasser le produit avec un absorbant inerte pour liquide et le mettre dans un récipient. Evacuer pour élimination.  
Laver la zone contaminée avec beaucoup d'eau.  
Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas rejeter le produit récupéré tel quel dans l'environnement, prendre des précautions pour sa dispersion.

## 7. Manipulation et stockage

Manipulation : Pas de mesures spéciales à prendre en cas de manipulation selon les règles d'utilisation. Nettoyer les appareils ayant servi à l'utilisation.  
Stockage : Stocker les récipients, à température ambiante (+ 10 à + 25°C), dans un local bien ventilé.  
Matériaux d'emballage recommandés : les matières plastiques (polypropylène ou polyéthylène), l'acier inox.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

selon la directive 91/155/CEE modifiée

Création le : 02/11/2004 révision: 10/10/10  
Version : 3.0

Page : 3/5

Nom commercial : **ENGRAIS LIQUIDE 10-34-0 (solution APP 10-34)**

## 8. Contrôle de l'exposition /protection individuelle

Paramètres de contrôle spécifiques :	Le produit ne comporte pas de composant ayant une limite d'exposition connue.
Mesures techniques :	Ventilation des postes de travail.
Equipement de protection individuel :	Protection respiratoire : masque en cas d'aérosols ou formation de poussières. Protection des mains : gants Protection des yeux : lunettes de sécurité Vêtement de protection approprié en cas de manipulation de grosses quantités.
Hygiène de travail :	Se laver les mains après le travail. Ne pas boire, manger ou fumer sur le lieu de travail.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect :	liquide
Couleur :	incolore à verdâtre
Odeur :	légère d'ammoniac
pH :	non déterminé
Changement de phase :	Point de fusion : non déterminé Point d'ébullition : supérieur à 100°C (décomposition du mélange)
Point éclair :	non applicable
Température d'inflammation :	non applicable
Limites d'explosibilité :	Inférieure : non déterminée Supérieure : non déterminée
Masse volumique (kg/dm <sup>3</sup> ) :	non déterminé
Solubilité dans l'eau :	soluble
Coefficient de partage n-octanol / eau :	non applicable

## 10. Stabilité et réactivité

Stabilité :	Le produit est stable dans les conditions normales de stockage et d'emploi.
Conditions à éviter :	Aucune en cas d'application et de manipulation conformes aux conditions d'utilisation.
Matières incompatibles :	Les alcalins forts.
Produits de décomposition dangereux :	Formation de NH <sub>3</sub> possible par contact avec des produits fortement alcalins.
Autres données :	

## 11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë :	Du composant : di-Ammonium hydrogénophosphate (ammonium polyphos
------------------	------------------------------------------------------------------

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

selon la directive 91/155/CEE modifiée

Création le : 02/11/2004 révision: 10/10/10  
Version : 3.0

Page : 4/5

Nom commercial : **ENGRAIS LIQUIDE 10-34-0 (solution APP 10-34)**

phate)  
DL<sub>50</sub> voie orale (rat) : 6500 mg/kg

Toxicité à long terme : Aucun des composants principaux n'est inscrit sur les listes des produits cancérigènes de l'I.A.R.C.

Informations toxicologiques : En cas d'inhalation d'aérosols : irritation possible des voies respiratoires, toux.  
En cas de contact prolongé avec la peau : irritation possible.  
En cas de contact avec les yeux : légère irritation.  
En cas d'ingestion : douleurs possibles à l'œsophage et à l'estomac, peut entraîner des nausées, des vertiges, des vomissements et des diarrhées.

Autres informations :

## 12. Informations écologiques

### Données sur la formulation

#### Mobilité :

Les phosphates et les ions ammonium sont adsorbés par le sol.  
Les phosphates solubles non adsorbés passent en phase aqueuse

#### Biodégradabilité :

Le mélange est facilement dégradé par les plantes en formant de l'azote.

#### Bioaccumulation :

Aucune connue pour les organismes du sol et de l'eau.

#### Effets écotoxicologiques :

Le mélange est peu toxique pour la faune aquatique.  
Un déversement important de phosphates dans des eaux stagnantes peut provoquer une eutrophisation.

### Autres indications concernant l'écologie

En cas de manipulation et d'utilisation adéquate, aucun problème écologique n'est à craindre.

## 13. Considérations relatives à l'élimination

#### Élimination du produit :

Une utilisation correcte du produit ne doit pas générer de déchets.

#### Destruction des récipients vides :

Élimination par incinération ou revalorisation du matériau par recyclage après élimination des résidus de produit par lavage à l'eau.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

selon la directive 91/155/CEE modifiée

Création le : 02/11/2004 révision: 10/10/10  
Version : 3.0

Page : 5/5

Nom commercial : **ENGRAIS LIQUIDE 10-34-0 (solution APP 10-34)**

## 14. Informations relatives au transport

Règlement de transport :	ADR/RID/ADNR	IMDG/OMI	IATA/ICAO
<b>PRODUIT NON SOUMIS AUX PRESCRIPTIONS DE TRANSPORT</b>			

## 15. Informations réglementaires

Etiquetage suivant les Directives CE et leurs adaptations : Cette préparation n'est pas soumise à la réglementation de l'étiquetage selon la Directive 1999/45/CE et les règles européennes en vigueur.

Symbole : aucun  
Phrases R : aucune  
Phrases S : aucune

Ses composants principaux sont repris dans l'inventaire européen EINECS des substances.

Réglementation suivant les Directives européennes engrais : Règlement 2003/2003/CE et Directive 76/116/CEE et ses directives annexes : informations réglementaires obligatoires sur les emballages. Directives 82/501/CEE, 87/216/CEE, 88/610/CEE : risque majeur, SEVESO

Numéro CE : -----

## 16. Autres informations

Phrases réglementaires mentionnées dans les chapitres 2 et 3 : Aucune.

Origine : Cette fiche a été réalisée sur la base des informations fournies et mises à jour par le distributeur.

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les indications données ci-dessus sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et expériences relatives au produit concerné à la date de mise à jour. Elles sont données de bonne foi.  
L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuels encourus si ce produit est utilisé pour d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.  
Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité.